

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALINES

## Du 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session extraordinaire, sous la présidence de M. Jean-Pierre BOUDINELLE, Premier Adjoint au Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : MM. - Jean-Pierre BOUDINELLE - Françoise ANCELIN - Guy DIZAMBOURG - Christine BERTHE - Marcelle DEFONTAINE - David LECAT - Christine SANNIER - Daniel MASSON - Mathieu BRIANT - Agnès VERMEESCH - Maxime BAILLEUL.

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. Jacquy MANIER (pouvoir à Jean-Pierre BOUDINELLE) - Ludovic LELEU (pouvoir à Mathieu BRIANT) - Loan BENTZ (pouvoir à Maxime BAILLEUL) - Bernard LAVOINE.

**Date de la convocation à domicile** : 25 janvier 2021

**Date d'affichage du compte rendu** : 8 février 2021

### ORDRE DU JOUR

#### **I. Désignation du secrétaire de séance :**

Madame Christine SANNIER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité par le conseil municipal.

#### **II. Projet de fermeture d'une classe au sein du RPI Ochancourt-Valines :**

En l'absence de M. le Maire, M. Boudinelle, 1<sup>er</sup> adjoint, préside la réunion. Il prend la parole et indique avoir été informé le 12 janvier dernier par Mme Tétart, Inspectrice de l'Education Nationale de notre circonscription, de la fermeture d'une classe au sein du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Ochancourt-Valines pour la rentrée scolaire 2021-2022. Cette fermeture devrait être confirmée aujourd'hui 28 janvier, et le 4 février, c'est-à-dire la semaine prochaine, le comité technique spécial départemental (CTSD), instance présidée par l'inspecteur académique où siègent les syndicats enseignants, se réunit pour valider ou non la fermeture du poste.

Cette fermeture est la conséquence de la baisse des effectifs constatée ces dernières années, mais également du départ de la commune de Franleu vers la CABS (Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme) : les effectifs actuels sont de 38 élèves pour 3 classes.

M. Boudinelle rappelle que le RPI a été créé en 2002, à la demande des communes de Franleu et d'Ochancourt. A l'époque, Valines n'était pas demandeur et cela devait se traduire à terme par la création d'un RPC (Regroupement Pédagogique Concentré) sur Valines.

Ce regroupement a permis de maintenir une classe à Ochancourt depuis 2002 avec souvent un faible nombre d'enfants du village par rapport à l'effectif global.

En 2017, la baisse des effectifs a engendré une fermeture de classe sur Valines malgré l'opposition du conseil municipal.

Suite au départ, en 2018, de la commune de Franleu vers la CABS et malgré des discussions pour un rapprochement avec une commune limitrophe, qui n'a pu aboutir, une nouvelle fermeture est programmée.

Se pose aujourd'hui la même question qu'en 2017 : le lieu de fermeture, sachant qu'il y a 2 classes à Valines et une à Ochancourt. Il n'est pas question de subir à nouveau une fermeture de classe, sachant que le danger d'une classe unique, c'est qu'il en résulte, à plus ou moins long terme, la fermeture de l'école.

M. Boudinelle fait état ci-dessous des arguments qualitatifs cités par les membres du Conseil municipal en faveur de la non fermeture d'une classe sur Valines et le maintien des 2 classes sur un même site, celui de Valines, au cas où la décision de fermeture d'un poste au sein du le RPI serait confirmée :

- **Le besoin d'une continuité pédagogique sur un même site** qui permet une cohésion, un travail en équipe, des échanges entre classes et professeurs, plus d'interactions, plutôt que sur 2 classes isolées et séparées géographiquement où le fonctionnement en décloisonnement deviendrait par exemple impossible.

- **La sécurité des enfants** : le maintien des écoles à classe unique pose un problème en termes de sécurité. En effet, l'enseignant est seul pour gérer et accueillir ses élèves et parfois de jeunes enseignants sont démunis face à cette solitude. Un enseignant seul ne peut pas assurer la sécurité des élèves en cas, par exemple, d'activation du **Plan Particulier de Mise en Sûreté** (incendie, attentat, risques majeurs) : une personne doit sonner l'alerte, une autre surveiller les élèves et une troisième, appeler les secours, scénario impossible à réaliser dans une école à classe unique. Cela peut également poser problème en cas d'absence imprévue de l'enseignant.

- **La sécurité de l'enseignant** qui se retrouve seul face au danger, en classe unique, pour accueillir des parents agressifs, ce qui malheureusement existe.

- **Les services périscolaires, garderie et cantine, se situent sur la commune de Valines.**

- **Le renouvellement du parc informatique** de l'école envisagé cette année avec le changement du tableau blanc interactif et acquisition d'une dizaine de tablettes. Un dossier de demande de subvention est actuellement en cours d'étude par les services de l'Etat.

- **La réalisation d'importants travaux** : peinture intérieure, remplacement de toutes les menuiseries extérieures, toiture du préau. Il est prévu la création d'un espace couvert afin d'améliorer l'accès aux toilettes extérieurs.

- **L'argument démographique** : la baisse des effectifs ne saurait durer en raison de l'installation progressive de nouveaux habitants sur la commune, compte tenu de la création du lotissement « Les Ajoncs », en fin de réalisation, avec 14 lots vendus sur 15 et 12 logements locatifs de l'AMSOM actuellement en construction. La première famille vient d'ailleurs d'emménager au lotissement. Tous ces travaux ont malheureusement pris du retard, vu la situation de pandémie qui perdure depuis 1 an. A noter que la 2<sup>ème</sup> phase du lotissement, d'une quinzaine de parcelles, pourrait démarrer très rapidement avec l'achèvement de la première phase.

- **L'argument sanitaire** : en période de pandémie, est-ce raisonnable de fermer une classe qui entraînerait plus d'élèves par classe et des problèmes de distanciation.

M. Boudinelle propose de refuser la fermeture d'une classe au sein du RPI. En cas de maintien de cette décision, il propose de s'opposer à ce que la fermeture ait lieu sur la commune de Valines, la commune ayant déjà souffert d'une fermeture de classe il y a 3 ans. De plus, il lui paraît inconcevable de disperser et séparer les deux dernières classes d'un RPI.

En conséquence, vu ces arguments énoncés et débattus en faveur du maintien de 2 classes sur un seul site, celui de Valines, dans le cas de figure où la décision de fermer une classe au sein du RPI serait entérinée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix et de façon catégorique** :

- **S'oppose à la fermeture d'une classe sur le RPI Ochancourt-Valines,**

- **Refuse la fermeture d'une classe sur le site de Valines, dans l'hypothèse où cette décision de fermeture d'une classe au sein du RPI serait maintenue.**

- **Envisage la dissolution du RPI en cas de fermeture d'une classe sur la commune de Valines.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.